

Frais de déplacement du personnel

Le montant total des frais de déplacement du personnel correspond au total des frais engagés par la SPIPB pour le transport, l'hébergement et les repas de l'ensemble de son personnel lors d'un déplacement dans le cadre de leur travail.

Année	Trimestre	Dates	Nombre d'employés actifs à la fin du trimestre	Total des frais de déplacement
2023-2024	4	1er janvier au 31 mars	34	6 342,01 \$

Année	Trimestre	Dates	Nombre d'employés actifs à la fin du trimestre	Total des frais de déplacement
2023-2024	3	1er octobre au 31 décembre	31	4 576,60 \$

Année	Trimestre	Dates	Nombre d'employés actifs à la fin du trimestre	Total des frais de déplacement
2023-2024	2	1er juillet au 30 septembre	31	2 362,00 \$

Année	Trimestre	Dates	Nombre d'employés actifs à la fin du trimestre	Total des frais de déplacement
2023-2024	1	1er avril au 30 juin	29	489,86 \$